



# L'accès à la justice et le traitement des plaintes



POUR LES FRANÇAIS.ES, IL EST  
**DIFFICILE DE PORTER PLAINTÉ**<sup>1</sup>



En cas de  
viol



En cas de  
violences  
conjugales



En cas de  
harcèlement  
sexuel

En 2018  
**48 100**  
crimes et délits sexuels enregistrés

par les services de police et de gendarmerie  
sur personnes mineures et majeures, comprenant les plaintes, signalements, constatations transmis à  
l'autorité judiciaire, comprenant les viols, agressions sexuelles et les cas de harcèlement sexuel



**Hausse 31,4%**<sup>2</sup>  
par rapport à 2016



**71%**<sup>3</sup>

des femmes victimes de violence  
(interrogées par la Fondation des Femmes) ont trouvé le  
**courage de parler grâce à #MeToo**

Parmi celles-ci, seules **10.5%** ont contacté  
les services de police et de gendarmerie

En 2017  
**5 700** condamnations  
pour violences sexuelles<sup>4</sup>



**1 014**  
pour viol



**en baisse de 31,5%**  
par rapport à 2008<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Source : sondage de Kantar pour la Fondation des Femmes et Femme Actuelle, février 2018

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Intérieur, SSMSI, "Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique", janvier 2019 ; "Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique", janvier 2018

<sup>3</sup> Source : sondage Fondation des Femmes réalisé en partenariat avec Femme Actuelle, "Enquête #MeToo : la parole au pied du mur", septembre 2018

<sup>4</sup> Source : Ministère de la Justice, SG/SEM/SDSE, fichier statistique du casier judiciaire national, données provisoires dans la Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux Femmes, novembre 2018

<sup>5</sup> Source : Ministère de la Justice-SG-SEM-SDSE, fichier statistique du Casier judiciaire national, Tableaux sur les condamnations selon le type d'infraction de 2006 à 2017 (données provisoires)